

**Lieux de privation de liberté
Rapport de la visite du 8 avril 2024
Maison d'arrêt de Villepinte**

Visite effectuée par Madame le Bâtonnier Stéphanie CHABAUTY et Maître Guillaume ARNAUD, membre du Conseil de l'Ordre (art. 719 du CPP)

En présence de Madame Corinne Narassiguin, sénatrice PS de Seine-Saint-Denis

A titre liminaire, il sera indiqué que la visite a eu lieu avec le nouveau directeur du centre pénitentiaire, Monsieur Pascal SPENLE qui a pris ses fonctions en date du 2 avril 2024 et Monsieur LANGLOIS, directeur adjoint.

La capacité théorique de la maison d'arrêt des hommes est de **582 places**.

Au jour de la visite il était comptabilisé **1050 personnes détenues**, soit un taux de suroccupation de **180,41 %**.

Le 1^{er} juillet 2024 ouvrira la Structure d'Accompagnement à la Sortie sur la commune de Noisy-le-Grand avec 90 places disponibles et une partie « Centre de Semi-Liberté » de 30 places.

Les membres du personnel pénitentiaire en évoquant la nouvelle structure indiquent déjà 240 nouvelles places disponibles, une occupation de 200 % ...

Par ailleurs à l'horizon de 2027, l'extension de la maison d'arrêt devrait être en activité permettant l'incarcération de 1200 personnes en chiffre théorique avec un quartier femmes de 60 places, la création d'un nouveau bâtiment mineurs et d'une unité de soins en santé mentale.

Il a été demandé à la Direction de la maison d'arrêt d'être associée aux discussions concernant l'aménagement de l'extérieur.

Il sera rappelé que le quartier mineurs actuel était censé être un quartier femmes à l'ouverture de la maison d'arrêt.

Le cout estimé de l'extension est de 180 millions d'euros.

Il sera noté que le ratio entre population en détention provisoire et condamnés définitifs est de 65% - 35% respectivement pour un ratio 60% - 40% en mars 2023.

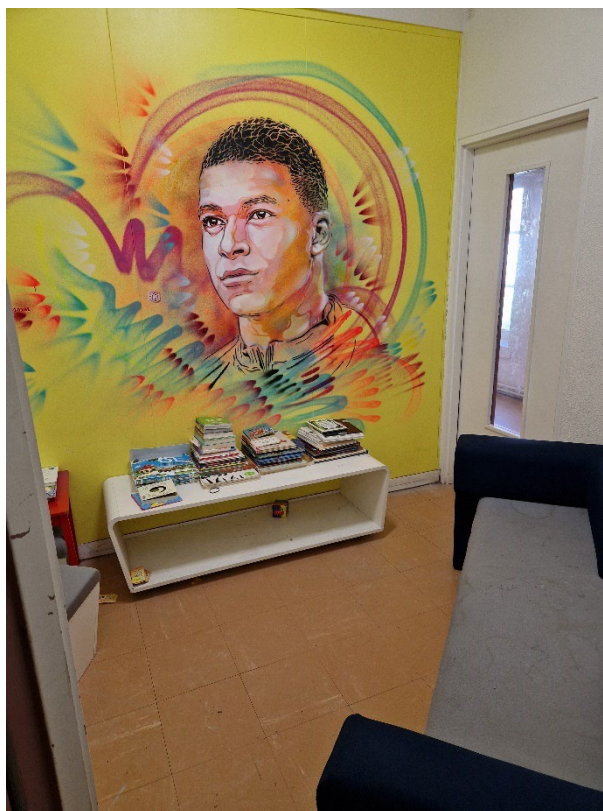
La visite a permis une circulation aux parloirs avocats, aux parloirs familles, à la détention à l'Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires (UCSA) aux deux quartiers : disciplinaire et d'isolement.

1° Le parloir avocat

Le parloir avocat est largement connu par les consœurs et confrères.

Il y a été évoqué l'usage quotidien de la visioconférence « en renfort du dispositif d'extraction »

2° Les parloirs famille



Le parloir famille est orné comme l'ensemble de la détention d'une fresque réalisée par Christian GUEMY, C215, qui se définit comme artiste de rue.

Ainsi dans la salle des enfants figure au mur un portrait de Kylian MBAPPE, footballeur français.

Kool Shen (NTM) : « 9.3 c'est l'amour, la peine ; 9.3 c'est la haine, la paix, ça fabrique des mecs à part, ça fabrique des Mbappé »

Il y a 7 rotations (4 en matinée et 3 l'après-midi) par jours qui sont organisées, 5 jours par semaine.

Les 28 cabines disponibles permettent ainsi 180 visites par jour. Le Directeur précise que le taux d'occupation est de 80%.

Les réservations se font classiquement par téléphone, par courriel depuis peu et par l'usage de borne.

La visite peut être réalisée par 3 adultes maximum ou 2 adultes avec deux enfants.

L'espace parloir famille dispose également de 4 cabines de fouille.

Si la maison d'arrêt de Villepinte ne dispose pas actuellement d'Unité de Vie Familiale (UVF), l'extension en prévoit 6.

3° Le bâtiment F y compris l'aile mineur

En direction du bâtiment F il est possible de voir la cour de promenade des mineurs qui ne disposent d'aucun équipement ni d'un auvent en cas de pluie ou de fort ensoleillement.

Il est alors indiqué que la création d'un tel dispositif faciliterait l'accès au toit ...

Au jour de la visite, sur une possibilité d'emprisonnement de 40 mineurs, 37 cellules étaient occupées.

Il est précisé que l'accès au scolaire est possible pour tous mais que l'obligation s'arrête à 16 ans et que dans ce cas la poursuite d'un parcours scolaire doit être la volonté du mineur.

Il est évoqué les tentatives de suicide au sein du quartier mineurs, il sera répondu qu'aucun mineur n'est mort à la maison d'arrêt ce qui est techniquement exact car le jeune Mustapha est mort après plusieurs semaines de coma en milieu hospitalier et après levée d'écrou.

Administration pénitentiaire « Ce qui devait être fait a été fait » ; « les gestes auto-agressifs quand ils commencent ils se répandent »

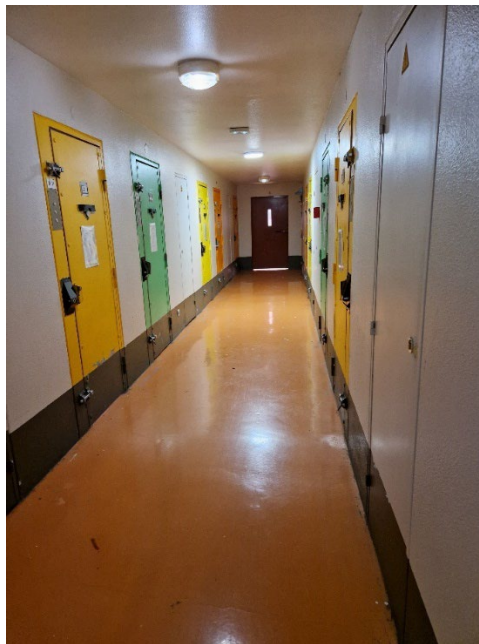
Il est mis en avant par le personnel de Direction interrogé qu'il convient surtout d'améliorer la communication entre l'intérieur et l'extérieur, un meilleur partage d'informations et d'échange entre les services.

Actuellement, 50 personnes détenues sont suivies au titre du « risque suicide » soit 4,76% des personnes incarcérés.

La visite des cellules au sein de l'aile mineurs a permis de constater un état de vétusté important, des peintures écaillées et des toilettes encrassés qui ne tiennent pas qu'à l'usage des occupants.



Sur chaque porte figure un état des lieux lors de l'entrée du jeune.



Il est à ce moment-là abordé la question des intervenants, la Direction indique que la maison d'arrêt de Villepinte dispose de plus de 500 partenaires qui sont difficilement énumérable.

Il a par ailleurs été mis en place à la demande du personnel surveillant, une salle de convivialité avec un écran et une console de jeu ce qui permet des échanges moins formels.

Certains mineurs accèdent au « travail », au Service Général, et signent comme toutes les personnes détenues un contrat. Le nombre d'heures est limité à 10.

Il sera d'ores et déjà noté que trois taux de rémunération s'appliquent au titre des contrats signés.

En direction de l'UCSA, les fenêtres situées dans les couloirs donnent un accès visuel à la cour de promenade réservée aux arrivants, qui comme la cour de promenade des enfants ne dispose d'aucun équipement. La sécurité semble imposer le dénuement.

4° Unités de Consultations et de Soins Ambulatoires (UCSA)

Le docteur LEVASSEUR en charge du pôle indique que la maison d'arrêt et plus largement les établissements pénitentiaires sont confrontés à un risque épidémique important et rapporte des cas de tuberculose diagnostiqués il y a 20 jours.

Il rappelle que moins de 10% de la population à 40 ans et que plus de 30 nationalités sont présentes au sein de l'établissement.

Le matériel de radiologie permet de réaliser une radiographie pulmonaire de tous les arrivants.

Le service dispose également d'un cabinet dentaire qui est accessible 7 jours sur 7. En réponse aux questions soulevées, les personnels rencontrés indiquent qu'il n'y a pas de pose de couronnes ni de prothèses. Sont présents 3 dentistes et une assistante dentaire.

Présent depuis 27 ans, le docteur LEVASSEUR indique que si à son arrivée il était confronté à des maladies infectieuses, ce sont désormais les pathologies psychiatriques qu'il a le plus à traiter. Aujourd'hui, 2,5 ETP postes de psychiatre sont vacants.

Une aile « psy » a été mise en place mais il est notable que les attentes pour des hospitalisations sont longues (moyenne de 3 mois). Le SMPR est en lien avec les autres services pour augmenter l'offre de soins (art-thérapie, ateliers et interventions du Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation).

Un addictologue est présent à mi-temps et semble rencontrer peu de problématiques liées aux opiacés ; désormais les addictions au THC et à l'alcool sont majoritairement traitées.

Il existe de véritables difficultés au niveau du recrutement : là où 6 infirmiers devraient travailler, seul trois postes sont occupés.

S'agissant des médecins, il est prévu 2,4 Équivalent Temps Plein (ETP).

Docteur LEVASSEUR : « le 2^{ème} rôle de l'administration pénitentiaire est de protéger les détenus ».

Sur les délais de prise en charge :

- Consultation généraliste : les arrivants sont vus dans les 24 heures de leur placement sous écrou
- Consultation psychiatrique dans les 7 à 10 jours
- La psychologue est à mi-temps et reçoit donc 35 à 60 personnes, son activité et sa nécessité soulèvent la question du compromis obligatoire entre qualité et fréquence « soit $\frac{3}{4}$ toutes les semaines, soit $\frac{1}{2}$ heure par mois ». Il n'y a donc pas de suivi.

S'agissant des extractions, il y a des difficultés d'une part au niveau des ressources humaines, d'autre part relativement aux conditions pour les personnes détenues et enfin il convient de convenir d'un état catastrophique des hôpitaux.

Il arrive d'avoir recours à des chauffeurs privés pour réaliser des transports.

Le docteur LEVASSEUR rappelle que « dans un temps que les jeunes de 20 ans ne peuvent pas connaître » l'UCSA comptait deux dermatologues, un cardiologue, un ophtalmologue, un

gastroentérologue... Aujourd'hui il n'y a « *plus rien* » sauf une collaboration avec le service d'ophtalmologie de MONTREUIL.

Il s'avère par ailleurs complexe d'obtenir un remboursement de soins.

5° le module RESPECT – « RESPECTO C'EST ESPAGNOL »

192 personnes sont accueillies au sein du module. Le module doit être pour Monsieur LANGLOIS une représentation de la détention.

« On se sert des savoir-faire des personnes détenues. Actuellement, un ancien directeur d'auto-école prépare ses codétenus à l'épreuve du code ».

Les maîtres mots du module sont AUTONOMISATION ET RESPONSABILISATION.

Il y a 3 commissions : la principale, celle pour les arrivants, et celle pour les activités.

Au module respect se retrouve également les personnes détenues classées « cantine », « ONET » et les circulants.

La bibliothèque de l'établissement est située au sein de l'aile.

6° BATIMENT C – AILE E « classique »





Il est ici rappelé qu'à minima 40 cellules accueillent un détenu supplémentaire, grâce à un matelas placé au sol. Cela concernait 4 cellules en mars 2023.

En régime classique de détention, les personnes détenues accèdent à la douche 3 fois par semaine, pas les dimanches et pour 10 minutes. Les 4 douches sont démunies de rideaux, excluant toute intimité. L'ensemble des sanitaires sont vétustes.



7° QUARTIER DISCIPLINAIRE ET ISOLEMENT

Les dix cellules disciplinaires sont continuellement occupées. Sur les 7 situées au quartier d'isolement seul 4 avaient des occupants.

L'étroitesse des cours de promenade et la présence de grillages empêchent de regarder le ciel.

8° DIVERS

IDEX dispose d'un contrat de gestion et perçoit 700.000 euros par mois.

L'ensemble des autres sociétés intervenantes ne sont que des filiales à l'instar d'ELIOR.

Le contrat a été signé le 1^{er} octobre 2022.

S'agissant du personnel pénitentiaire, 240 personnels sont prévus, l'établissement tourne avec 180 (détachements, arrêts maladie, reconversions...)

Le Conseil Régional subventionne les apprentissages.

Le taux de répartition entre les personnes en détention provisoire et en exécution de peine est un ratio 2/3, 1/3/.

Les ateliers qui occupent actuellement une surface de 800 m2 disposeront de 3.000 m2 avec l'extension. La société IDEX doit fournir du travail et ainsi trouver des entreprises partenaires à hauteur de la surface disponible.

20% des personnes détenues sont classées au travail (service général et atelier) ou sont inscrites en formation.

Le service général occupe 100 à 120 personnes, les ateliers 30.